

**AVIS DE RELANCE**  
**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT**  
**DEFINITIF D'UN CANAL EN TERRE EXISTANT D'UNE LONGUEUR DE 1 100 ML A PORT- GENTIL, DANS LE QUARTIER BALISE,**  
**EN UN LOT UNIQUE REPARTI EN TROIS (3) SECTIONS (SECTION 1 : 166 ML, SECTION 2 : 394 ML, ET SECTION 3 : 537 ML)**

Date de publication	:	14 Août 2019
Financement	:	BIRD
Identification	:	P151077
N° Accord de Prêt	:	8564-GA
No. de référence	:	AMI /09-2019/UCP

**I. CONTEXTE :**

Le **Gouvernement gabonais** se propose de financer avec l'appui de la **Banque mondiale** un **Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL)** dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet est exécuté dans le cadre d'un programme dit **Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE)**.

Les TIPPEE ont été mis en place par le Gouvernement aux fins d'améliorer (1) l'accès des populations des quartiers sous intégrés aux services de base et (2) l'accès durable des PME aux marchés de travaux de génie civil et de construction.

Le Secrétariat Permanent (SP) de la Commission Nationale des TIPPEE (agence d'exécution) se propose d'utiliser une partie des fonds du prêt pour réaliser des travaux de voirie et drainage urbains. Ces travaux seront exécutés par des petites et moyennes entreprises (PME) locales utilisant des méthodes à haute intensité de main d'œuvre dites HIMO.

La coordination, le suivi, le contrôle et la supervision desdits travaux seront confiés à des bureaux d'études.

Les présents termes de référence consistent à définir la mission complète du prestataire pour la surveillance et le contrôle (contrôle de qualité et des quantités) des travaux d'aménagement définitif d'un canal en terre existant d'une longueur de 1 100 ml à Port-Gentil, dans le Quartier Balise, en un lot unique réparti en trois (03) sections.

Dans le présent avis, le « **Maître d'Ouvrage** » désigne **l'Etat et les Municipalités** représentés par le Secrétariat Permanent, c'est-à-dire, la partie qui engage le Maître d'Œuvre pour réaliser le contrôle, le suivi, la coordination et la supervision des travaux ;

Le « **Maître d'Œuvre** » désigne le Bureau d'études qui sera retenu à l'issue de la présente consultation concernant la surveillance et le contrôle des travaux pour le compte du Maître d'Ouvrage.

**II. DEFINITION DE LA MISSION :**

La mission comprendra deux (02) tranches :

**1°) Tranche 1 : Contrôle, surveillance, coordination et suivi des travaux**

Elle prend en compte les opérations préalables à l'exécution des travaux qui consistent à l'examen de la conformité au projet, visa des études et projets d'exécution puis le contrôle, la surveillance, la coordination, le suivi administratif et financier des travaux d'aménagement définitif du Canal existant. Le Maître d'œuvre sera, dans ce sens, responsable du respect strict du planning général des travaux, ainsi que des délais d'approbation, des réceptions de travaux d'exécution du projet dans la Commune de PORT- GENTIL, au quartier Balise, pour le lot unique en trois (3) sections ci-après :

- **Section 1 : 166 ml ;**
- **Section 2 : 394 ml ;**
- **Section 3 : 537 ml.**

Il devra également s'assurer que la qualité des travaux du point de vue géotechnique est conforme aux dispositions des marchés des Entreprises ;

- Assistance au Maître d'Ouvrage dans la rédaction des propositions des avenants au Marché de base des Entreprises adjudicataires ;
- Assistance au Maître d'Ouvrage dans l'estimation de l'impact financier et contractuel des modifications des ouvrages ;
- Dans la mission de suivi des délais de mise à disposition des sites des ouvrages demandés ;
- Assistance aux Entreprises dans la mise en place d'un plan d'autocontrôle qualité (PAQ) et d'un plan hygiène-sécurité-environnement (PHSE). Sur le plan pratique, pendant les travaux, Le « Maître d'Œuvre » s'assure :
- De la surveillance continue des travaux par l'intermédiaire d'un Surveillant de travaux désigné qui est son représentant permanent sur le terrain ;
- De la visite hebdomadaire du chantier avec le représentant de l'entreprise en vue d'identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux et mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toutes instructions nécessaires pour assurer l'efficacité de la poursuite des travaux ;
- De faire le compte-rendu de visite qui sera consigné dans un cahier de suivi de chantier tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l'application des recommandations ;
- Du contrôle et de la certification des décomptes et du visa du certificat de paiement ; et
- D'être l'interlocuteur permanent de l'entreprise pour toute question relative à l'exécution des travaux.

**Le Maître d'œuvre devra aider, autant que de besoin, les PME dans la planification et la programmation des travaux d'aménagement définitif du Canal existant, et les assister dans la résolution de tous les problèmes techniques qui pourraient survenir au cours de la réalisation desdits travaux. Il devra notamment veiller à la régularité des approvisionnements des chantiers.**

Au cours de sa mission, le Maître d'œuvre devra relever toutes les insuffisances techniques, organisationnelles et opérationnelles ou administratives des PME qu'il constatera afin de proposer au Maître d'Ouvrage un programme de formation appropriée pour les PME.

**2°) Tranche 2 : Réception provisoire des travaux**

Le Maître d'œuvre devra assister le Maître d'Ouvrage à la réception provisoire des travaux. Il doit, de ce fait, rédiger un rapport de réception des travaux. Il doit également vérifier et approuver les plans de récolement des ouvrages réceptionnés de manière définitive.

**III. DEFINITION DES PROJETS :**

L'objectif essentiel de ces travaux est l'amélioration de l'assainissement du canal en terre existant par la réalisation d'un canal en béton armé à **PORT-GENTIL**, notamment dans le quartier **BALISE**, mettant en œuvre des technologies et des composants qui minimisent le recours aux équipements lourds et maximisent leurs effets sur l'emploi peu qualifié dans le secteur de la construction et ce, dans les meilleures conditions de coûts et de délais.

Les travaux consistent essentiellement en l'exécution d'un canal en béton armé, au curage des ouvrages de connexion existants en amont et en aval, ainsi que la réalisation de passerelles de traversée en béton armé.

La mission sera réalisée selon les phases définies précédemment et concernera la ville de PORT-GENTIL, dans le Plan de Développement Local « PDL », à savoir : contrôle de qualité et des quantités des travaux d'exécution d'un canal en béton armé de **1 100 ml** dans la Commune de PORT-GENTIL.

Les travaux d'exécution comprendront, les travaux préparatoires de terrassement, la réalisation du canal en béton armé coulé sur place, la réalisation de passerelles de traversée en béton armé, le curage des caniveaux et canaux existants et la réalisation éventuelle de fossés en terre ou d'autres ouvrages pour améliorer l'assainissement des riverains et le système de drainage des voies alentours. Etc.

**IV. QUALIFICATION ET EXPERIENCE**

La **Commission Nationale des TIPPEE** invite les firmes de consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services.

Le Bureau de Contrôle devra avoir :

- Une expérience de cinq (5) ans dans le domaine des études techniques et suivi des travaux d'ouvrages de drainage, de bâtiments, de voiries et de routes d'accès similaires, d'environnement et des études économiques au présent projet ;
- Des références de projets (minimum 3) avec des missions de maîtrise d'œuvre de travaux similaires ;
- Un certificat valide ISO 9001 pour la conception d'ouvrages publics.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, Version Révisée en Juillet 2014, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet /une firme sera retenu (e) et consulté (e) à partir de la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID - Version de Janvier 2011, Version Révisée de Juillet 2014".

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires **par courrier électronique à : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org)** et **[fmongo@cntippee.org](mailto:fmongo@cntippee.org)** ou **par téléphone au n° (+241) 01 73 19 63 ou 04 12 45 45 aux heures suivantes : de 8h00 à 16h00 (heure locale).**

Les plis porteront la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEFINITIF D'UN CANAL EN TERRE EXISTANT D'UNE LONGUEUR DE 1 100 ML A PORT- GENTIL, DANS LE QUARTIER BALISE, EN UN LOT UNIQUE REPARTI EN TROIS (3) SECTIONS (SECTION 1 : 166 ML, SECTION 2 : 394 ML, ET SECTION 3 : 537 ML)** »

Les Manifestations d'intérêt (MI) écrites en français en Cinq (05) exemplaires (un (1) original et (4) quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, **au plus tard le 27 Août 2019 à 12 heures 00.**

**Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)**  
**Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117**  
**BP : 22 Libreville/ Gabon**  
**Tel : (+241) 01 73 19 63**  
**E-mail : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org)**